

**GROUPE 3 INSECTICIDE**

## **INSECTICIDE FORCE® EVO**

INSECTICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL

Insecticide appliqué sur le sol pour la suppression de la chrysomèle des racines du maïs, du ver-gris noir, du ver fil-de-fer et de la mouche des légumineuses dans le maïs de grande culture, le maïs sucré, le maïs à éclater et le maïs de semence.

**GARANTIE :**

Téfluthrine ..... 250 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**DANGER**



**POISON**

**CORROSIVE POUR LES YEUX ET LA PEAU  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

**N° D'HOMOLOGATION : 32837**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**CONTENU NET : 1 L à vrac**

**Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation de ce produit peut entraîner.

## PREMIERS SOINS

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS D'INGESTION**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement.. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas d'empoisonnement, administrer un traitement symptomatique. Lorsqu'il y a exposition de la peau du visage ou d'autres régions sensibles, certaines personnes peuvent ressentir des picotements ou un engourdissement. Il s'agit d'un effet temporaire qui ne cause aucun dommage à la peau.

## PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.** Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments de consommation humaine.

Mortel ou toxique en cas d'ingestion ou absorbé par la peau. Corrosif pour les yeux et la peau. Sensibilisant cutané potentiel. **NE PAS** mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. **NE PAS** inhaler des pulvérisations ou des vapeurs.

**NE PAS** entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées pendant les 12 heures suivant le traitement.

N'utiliser que des systèmes en circuit fermé pour le mélange et le chargement et un tracteur avec cabine fermée pour l'application.

L'application de ce produit est limitée aux cultures et ne doit être effectuée que lorsqu'il y a un risque minime de dérive vers des zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, des chalets, des écoles et zones récréatives. Prendre aussi en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température et les réglages de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

### **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**

Pendant le mélange et le chargement, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un masque respiratoire complet avec un cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH et préfiltre approuvé pour les pesticides OU un appareil de protection respiratoire avec boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides. Pendant l'application du produit ou pendant le nettoyage ou l'entretien de l'équipement, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et des lunettes de protection ou un écran facial.

Le port de gants résistant aux produits chimiques et de lunettes de protection n'est pas requis à l'intérieur d'une cabine fermée pendant l'application.

Retirer immédiatement tout vêtement/EPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement l'EPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements de la maison.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

## **DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT**

Éviter de contaminer les étangs, les cours d'eau et les fossés avec ce produit.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

### **Ruissellement**

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau. Effectuer le labour à contre-pente (travailler le sol à l'horizontale par rapport à la pente) afin de réduire l'érosion du sol et le ruissellement de pesticides.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. CE PRODUIT CRAINT LE GEL.

## **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **ÉLIMINATION DES CONTENANTS :**

#### **Contenants recyclables :**

Ne pas réutiliser ni remplir ce contenant. Vider complètement le contenant dans l'équipement d'application. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression alors qu'il est encore fixé à l'équipement. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

**Contenants non réutilisables :**

Ne pas réutiliser ni remplir ce contenant. Vider complètement le contenant dans l'équipement d'application alors qu'il est encore fixé, puis le rendre inutilisable et l'éliminer conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

FORCE® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE 3 INSECTICIDE

## INSECTICIDE FORCE<sup>®</sup> EVO

INSECTICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL

Insecticide appliqué sur le sol pour la suppression de la chrysomèle des racines du maïs, du ver-gris noir, du ver fil-de-fer et de la mouche des légumineuses dans le maïs de grande culture, le maïs sucré, le maïs à éclater et le maïs de semence.

**GARANTIE :**

Téfluthrine ..... 250 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER



POISON

CORROSIVE POUR LES YEUX ET LA PEAU  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

N<sup>o</sup> D'HOMOLOGATION : 32837  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Syngenta Canada inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario  
N1G 4Z3  
Téléphone : 1-877-964-3682

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation de ce produit peut entraîner.

## PREMIERS SOINS

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS D'INGESTION**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas d'empoisonnement, administrer un traitement symptomatique. Lorsqu'il y a exposition de la peau du visage ou d'autres régions sensibles, certaines personnes peuvent ressentir des picotements ou un engourdissement. Il s'agit d'un effet temporaire qui ne cause aucun dommage à la peau.

## PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.** Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments de consommation humaine.

Mortel ou toxique en cas d'ingestion ou absorbé par la peau. Corrosif pour les yeux et la peau. Sensibilisant cutané potentiel. **NE PAS** mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. **NE PAS** inhaler des pulvérisations ou des vapeurs.

**NE PAS** entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées pendant les 12 heures suivant le traitement.

N'utiliser que des systèmes en circuit fermé pour le mélange et le chargement et un tracteur avec cabine fermée pour l'application.

L'application de ce produit est limitée aux cultures et ne doit être effectuée que lorsqu'il y a un risque minime de dérive vers des zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, des chalets, des écoles et zones récréatives. Prendre aussi en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température et les réglages de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

### **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**

Pendant le mélange et le chargement, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un masque respiratoire complet avec un cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH et préfiltre approuvé pour les pesticides OU un appareil de protection respiratoire avec boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides. Pendant l'application du produit ou pendant le nettoyage ou l'entretien de l'équipement, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et des lunettes de protection ou un écran facial.

Le port de gants résistant aux produits chimiques et de lunettes de protection n'est pas requis à l'intérieur d'une cabine fermée pendant l'application.

Retirer immédiatement tout vêtement/EPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement l'EPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements de la maison.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

## **DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT**

Éviter de contaminer les étangs, les cours d'eau et les fossés avec ce produit.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

### **Ruissellement**

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau. Effectuer le labour à contre-pente (travailler le sol à l'horizontale par rapport à la pente) afin de réduire l'érosion du sol et le ruissellement de pesticides.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. CE PRODUIT CRAINT LE GEL.

## **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **ÉLIMINATION DES CONTENANTS :**

#### **Contenants recyclables :**

Ne pas réutiliser ni remplir ce contenant. Vider complètement le contenant dans l'équipement d'application. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression alors qu'il est encore fixé à l'équipement. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

#### **Contenants non réutilisables :**

Ne pas réutiliser ni remplir ce contenant. Vider complètement le contenant dans l'équipement d'application alors qu'il est encore fixé, puis le rendre inutilisable et l'éliminer conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

L'insecticide FORCE<sup>®</sup> EVO est un insecticide pyréthriinoïde de synthèse pour le sol appliqué au semis, en bande ou dans le sillon, pour la suppression des chrysomèles septentrionale et occidentale des racines du maïs, du ver-gris noir, du ver fil-de-fer et de la mouche des légumineuses dans le maïs de grande culture, le maïs sucré, le maïs à éclater et le maïs de semence.

L'insecticide FORCE EVO n'est pas un insecticide systémique; il ne supprime pas les insectes qui creusent des tunnels dans les tiges et les épis du maïs ou qui se nourrissent des tiges, des feuilles ou des épis du maïs.

### **MODE D'EMPLOI**

<b>MAÏS (DE GRANDE CULTURE, SUCRÉ, À ÉCLATER ET DE SEMENCE)</b>	
<b>CULTURE</b>	<b>Maïs (de grande culture, sucré, à éclater et de semence)</b>
<b><u>MÉTHODE D'APPLICATION</u></b>	Application en bandes-T avec un applicateur d'insecticide monté sur le semoir
<b>INSECTES</b>	Chrysomèles septentrionale et occidentale des racines du maïs et ver-gris noir
<b>TAUX</b>	4,5 mL de produit/100 m de rang  Voir le tableau de conversion des doses pour le maïs pour connaître les doses par 100 m de rang.
<b>MOMENT DE L'APPLICATION EN BANDES</b>	Appliquer sur une bande de 15 à 20 cm de largeur, centrée sur le sillon, à l'aide d'un applicateur d'insecticide monté sur le semoir. La bande doit être appliquée en avant des roues plombeuses du semoir, puis incorporée dans les 1 à 2 premiers centimètres de sol par des dents ou par une courte chaîne traînée à l'arrière des roues plombeuses. Si on utilise un semoir avec applicateurs d'insecticide montés à l'arrière des roues plombeuses, s'assurer que le produit est incorporé dans les 1 à 2 premiers centimètres de sol. Il est recommandé d'utiliser des pare-vent pour faire en sorte que l'insecticide FORCE EVO soit déposé au bon endroit.

	Suivre les recommandations du fabricant de l'équipement concernant la préparation de la bouillie et l'étalonnage afin d'appliquer les taux recommandés d'insecticide FORCE EVO.
<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	Application dans le sillon avec un applicateur d'insecticide monté sur le semoir
<b>INSECTES</b>	Chrysomèles septentrionale et occidentale des racines du maïs, ver-gris noir, ver fil-de-fer et mouche des légumineuses
<b>TAUX</b>	4,5 mL de produit/100 m de rang
<b>MOMENT DE L'APPLICATION DANS LE SILLON</b>	Appliquer l'insecticide FORCE EVO dans le sillon avec la semence à une profondeur de 2 à 5 cm. L'insecticide FORCE EVO doit être appliqué directement derrière le tube à semences, dans le sillon ouvert. Suivre les recommandations du fabricant de l'équipement concernant la préparation de la bouillie et l'étalonnage afin d'appliquer les taux recommandés d'insecticide FORCE EVO.
<b>REMARQUES</b>	Le bétail peut être nourri avec le maïs (fourrage, grains, épis et autres parties de la plante). Une autre culture peut être ensemencée 30 jours après l'application. <b>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</b> N'utiliser que des systèmes en circuit fermé pour le mélange et le chargement et un tracteur avec cabine fermée pour l'application. <b>REMARQUE POUR LES APPLICATIONS EN BANDES :</b> Dans les régions où ils sont répandus, le ver fil-de-fer et la mouche des légumineuses peuvent être supprimés avec un produit homologué. Suivre les directives relatives aux taux et le mode d'emploi figurant sur l'étiquette du produit.

L'application de l'insecticide FORCE EVO à raison de 4,5 mL de produit par 100 mètres de rang donne les quantités suivantes par hectare ensemencé.

Espacement des rangs	Litres / ha d'insecticide FORCE EVO	10 L d'insecticide FORCE EVO traiteront
76 cm	0,59 L	17,1 ha
91 cm	0,49 L	20,5 ha
100 cm	0,45 L	22,2 ha

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, FORCE EVO, insecticide du groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide FORCE EVO et à d'autres insecticides du groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé d'appliquer des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide FORCE EVO ou les autres insecticides du même groupe 3 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou, d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

FORCE® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.